

Du  
projet de loi  
à la loi en 7  
étapes

# ÉTAPE 1

## LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI

Qui ?



Un-e député-e ou le-la ministre présente sommairement **l'objet du projet de loi** devant l'Assemblée nationale



Parlement du Québec = **Assemblée nationale** (125 députés élu-es par les citoyens) + le **lieutenant-gouverneur** (nommé par le gouvernement fédéral pour représenter la Couronne)

Quand ?



Cette présentation se déroule durant la période des affaires courantes, c'est à dire **au début d'une séance à l'Assemblée**

Et donc ?



Suite à cette lecture **l'Assemblée accepte ou non** d'étudier ce projet de loi

Du  
projet de loi  
à la loi en 7  
étapes

## ÉTAPE 2

### L'envoi en commission pour consultation (étape facultative)

Qui ?

Le leader du gouvernement est un député désigné par le premier ministre pour être responsable de la procédure parlementaire. Il est le maître de l'ordre du jour des travaux à l'Assemblée nationale.



Le **leader du gouvernement** peut proposer que le projet de loi soit envoyé à une commission parlementaire

Quand ?

Cette proposition peut se faire dès lors que l'Assemblée a **accepté de se saisir du projet de loi** (Étape 1).

Et ?



La commission parlementaire procédera à des consultations: **générales** ou **particulières**

Toutes les personnes et tous les organismes intéressés par le projet de loi peuvent exprimer leur opinion

**C'EST À CE MOMENT DU PROCESSUS  
LÉGISLATIF QUE NOUS POUVONS AGIR**

Seuls les personnes et organismes que la commission sollicite peuvent s'exprimer

Du  
projet de loi  
à la loi en 7  
étapes

## ÉTAPE 3

L'adoption du PRINCIPE  
du projet de loi

Qui ?



Tous les députés débattent à l'Assemblée de l'esprit et du principe du projet de loi.

Quand ?

Elle doit avoir lieu durant **une séance distincte** de la présentation du projet de loi (Étape 1).

Résultat ?



Une fois le débat terminé, l'Assemblée rendra une des 3 motions suivantes:  
de **report** ou de **scission** ou d'**adoption**

Cette motion reporte l'adoption du principe du projet de loi pour un délai déterminé

Lorsque le projet de loi contient plus d'un principe, un député peut présenter une telle motion pour scinder le projet de loi

Du  
projet de loi à  
la loi en 7  
étapes

# ÉTAPE 4

## L'étude détaillée en commission

Qui ?

Le leader du gouvernement est un député désigné par le premier ministre pour être responsable de la procédure parlementaire.

Le **leader du gouvernement** envoie le projet de loi à la **commission compétente** ou en **commission plénière** pour en faire l'étude détaillée

Groupe de travail composé d'un nombre restreint de députés

Commission formée théoriquement de l'ensemble des parlementaires

Quand ?

Cette étude détaillée se déroule après l'adoption du principe (étape 3)

Comment ?

La commission étudie chaque article du projet de loi. Le président de la commission dépose ensuite un **rapport**.

Du  
projet de loi  
à la loi en 7  
étapes

## ÉTAPE 5

Prise en considération du  
rapport de la commission

Qui ?

125 député-es élu-es par  
les citoyens

L'Assemblée nationale →

Quand ?

Lors de la séance suivant le dépôt du rapport  
de la commission (étape 4)

Comment ?

L'Assemblée étudie le rapport de la  
commission et doit l'adopter pour que le  
projet de loi franchisse cette étape

Du  
projet de loi  
à la loi en 7  
étapes

## ÉTAPE 6

### Adoption du projet de loi

Qui ?

L'Assemblée nationale

125 député-es élu-es  
par les citoyens

Quand ?

L'adoption du projet de loi doit avoir lieu lors d'une séance distincte de celle où l'Assemblée a adopté le rapport de la commission (étape 5)

Comment ?

À cette étape, seul-e l'auteur-e du projet de loi peut proposer des modifications. Il s'agit de la dernière occasion pour introduire des modifications au texte législatif.

Du  
projet de loi  
à la loi en 7  
étapes

## ÉTAPE 7

### Sanction royale du projet de loi

Qui ?

Le lieutenant-gouverneur

nommé par le  
gouvernement  
fédéral pour  
représenter la  
Couronne

Quand ?

Le jour même de l'adoption du projet de loi  
par l'Assemblée nationale (étape 6)

Pourquoi ?

Cette sanction sert à ce que le projet  
de loi devienne une véritable loi  
ayant des **effets juridiques**.

